

Bulle, Grand'rue 20.

tés de la saison.

le monde aux prix

e, double larg., le mètre 1 fr. —
 dessous, le mètre de fr. 7.75 à 75 c.
 dessins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c.
 dessous, le mètre de fr. 16.50 à 80 c.
 et larg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c.
 prima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c.
 argents, le mètre de fr. 9.30 à 55 c.
 par fil, le mètre de fr. 5. — à 40 c.
 et mél., la pièce de fr. 28.50 à 4.50
 grand^{es}, la pièce de fr. 5.80 à 1.40

Bulle.

res. —
 nic, zing, tôle galvanisée,
 files,
 à lait, couleuses,

ant toute concurrence.
 el de l'Ecu.

A
 — DECORATION
 Prix modérés.

Halles, à Bulle.

en de maïs

, avise le public qu'elle a établi
 le véritable marque le Canon) chez
 procurer à des prix très avantageux.

position.



enances **CAFÉ**

is 70 cent. la livre.

1., 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 c.

ITÉ

semaine.

BIBLES

UD, BULLE 38 Grand r.

A vendre :
 n taureau

; 1^{er} prix au Concours de Nyon en
 orix inscrit au H. B. V. à Aubonne
 er à M. Ch Girardet, fermier au
 Vincy près Gilly (Vaad).

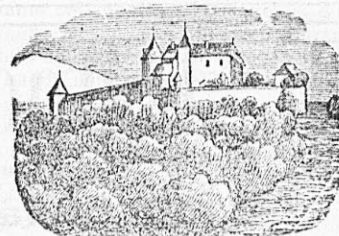
A louer :
 ement, chez Auguste DUPONT, à



Emite Leuz, Imprimeur-Éditeur.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

6 mois, > 2 50

Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁴⁵ 10⁴⁰ 2³⁵ 8²⁵ — Bulle, arr. 9³⁰ 1²⁷ 4⁵⁵ 10⁴⁰

BULLE, le 30 novembre 1897.

Autour du rachat.

Les antirachatisistes ont exploité avec zèle ces derniers temps comme argument à l'appui de leur thèse intéressée que le transport de la houille depuis les mines de l'Allemagne laissait beaucoup à désirer, attendu que les lignes de l'Etat manquaient de wagons. Une constatation de cette nature pourrait être faite cent fois sur les lignes appartenant à des compagnies privées et le Jura-Simplon ne fait guère mieux, mais les adversaires du rachat exploitent ce cas et il faut bien qu'ils tirent leurs arguments des petites choses puisqu'ils n'en trouvent pas à tirer des grandes.

Où, il est possible que les chemins de fer d'Etat allemands aient un instant été en pénurie de wagons, mais à chaque moment pareil fait se renouvelle sur les lignes appartenant à des compagnies privées.

En veut-on un exemple ?

On écrit de Milan que des quantités énormes de marchandises accumulées à Gênes attendent en vain leur expédition, à cause d'une pénurie de moyens de transport par voie ferrée. Cette pénurie est même telle sur le réseau de la compagnie des chemins de fer de la Méditerranée, que non seulement tous les docks et dépôts sont bondés, mais que les vaisseaux, pour le quels, plus que jamais, le temps est de l'argent, doivent séjourner en rade dans une absolue impossibilité de se débarrasser de leurs cargaisons. Tout le monde commercial, et tout spécialement les expéditeurs, subissent péniblement le contre-coup d'une si fâcheuse situation et, après des embarras de toute sorte, se trouvent encore acculés à de grandes pertes.

Voilà pourtant bien une ligne de chemin de fer qui n'est pas exploitée par l'Etat, mais bien par une

société privée. Qu'en serait-il si elle appartenait à l'Etat? Nous n'en savons rien, puisque l'Etat italien n'a pas de lignes, mais nous sommes en droit de croire que, s'il en avait, il serait difficile que les choses pussent aller aussi mal.

Au surplus, il nous paraît quelque peu irréflecti de la part de nos journaux romands d'aller chercher en Allemagne des arguments attestant en pareille matière les difficultés éprouvées par l'exploitation par l'Etat, alors que, devant les yeux mêmes de ces populations romandes, nos lignes pâtissent des lenteurs inexcusables résultant de l'incurie ou de l'avarice des compagnies. Que de fois, en effet, nos expéditeurs de Bulle n'ont pas eu à formuler des plaintes amères, soit pour des retards d'arrivée, soit pour le manque de temps voulu pour décharger les wagons, soit encore par l'impossibilité de se faire servir une voiture où charger leurs marchandises.

Aussi les antirachatisistes peuvent-ils visiter les gares et les voies du Jura-Simplon avant d'aller chercher des arguments en Allemagne.

GRAND CONSEIL

Dans la séance de vendredi, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition de la commune de Montbovon et plusieurs autres.

Il a ensuite passé à la nomination de son bureau. M. Grand a été élu président du Grand Conseil, M. Wailleret premier et M. Chassot second vice-présidents.

Sont nommés scrutateurs : MM. Blanchard, Genoud, Villet, Guillod-Chervet, lequel, à la suite de son refus, a été remplacé par M. Gurtkoecht. M. E. Dechenaux a été nommé second secrétaire.

Dans la séance d'après midi, il a été procédé à la nomination de la commission des pétitions. En sont nommés membres : MM. Gottofrey, Dinichert, Bise, Robadey et Jungo.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 10

LA SACRIFIÉE

PAR
ÉDOUARD ROD

Aussi, la curiosité que le crime avait excitée au premier moment se serait-elle apaisée aussitôt le coupable arrêté, sans la discussion passionnée qui éclata entre le médecin légalement chargé de l'expertise, le docteur C... et moi-même.

Nos conclusions contradictoires ayant été connues, la presse s'empara des diverses questions générales qu'elles soulevaient, et les compliqua de malicieuses parallèles entre deux médecins en vue, qui avaient chacun leurs amis et leurs ennemis. Je mettais une extrême chaleur à soutenir mon opinion, non pas seulement à cause de Porlezza, mais parce que son cas offrait une bonne occasion de gagner une bataille sur les partisans entêtés de la responsabilité quand même, ennemis naturels de tous ceux qui s'occupent d'aliénation mentale et de psychologie scientifique. Par malheur, la personne de l'accusé était universellement odieuse, en sorte que le public, ne pouvant comprendre pourquoi je m'acharnais à sauver de la guillotine un tel misérable, chercha des mobiles intéressés à mon attitude : on m'accusa d'envie et d'ambition.

La discussion ainsi engagée ne tarda pas à s'aigrir, à dégénérer en une espèce de querelle personnelle, tandis que la question s'élargissait et devenait une question de morale sociale. Il y eut communications à l'Académie de médecine, brochures, échanges de lettres dans les journaux, articles de fond signés des noms les plus célèbres. L'affaire coïncidait précisément avec la publication de la traduction française du célèbre roman de Dostoïewsky, *Crime et Châtiment*, qui sou-

levait des problèmes de même ordre. Aussi, pendant un mois ne fut-il question, dans le monde et dans les journaux, que des rapports du crime et de la folie, de la responsabilité matérielle, de l'expiation, des droits et des devoirs de la justice, des dangers que les théories de la psychologie moderne font courir à la société, etc. Il y a ainsi des moments où un incident aussi futile qu'un assassinat soulève tous les gros problèmes de la conscience, auxquels d'habitude on ne songe guère, mais qui, une fois lâchés, ont bien vite fait de conquérir, dans les préoccupations du jour, la place à laquelle ils ont droit. De même qu'on était indulgent ou sévère pour Ras-kolnikoff, personne ne fut indifférent à Porlezza. On était avec passion pour sa condamnation à mort ou pour sa réclusion dans un hospice d'aliénés, selon qu'on tenait davantage au respect de la justice ou à celui de la loi. Il semblait quelquefois que le bon ordre de la société et le maintien des institutions existantes dépendissent du verdict que le jury de la Seine serait appelé à rendre. Et l'on discutait aussi, avec une passion presque égale, les motifs ambitieux ou désintéressés auxquels obéissaient les deux médecins qui s'étaient prononcés en sens inverse.

Le jour où les débats s'ouvrirent enfin, après une instruction de plusieurs mois qu'avait encore retardée la maladie du premier défenseur, quoiqu'on approchât des vacances et que la chaleur fût extrême, il y avait au Palais la foule des grands jours, — cette foule mélangée, recrutée à tous les degrés de l'échelle mondaine, parmi les blasés auxquels les émotions du théâtre ne suffisent plus et qui viennent là parce que ce qu'ils voient est au moins terrible et vrai. Le procès, cependant, fut d'une banalité déplorable. L'interrogatoire des témoins ne découvrit pas un fait nouveau : il n'y eut qu'un murmure d'attendrissement quand les parents des victimes, des ouvriers endimanchés et intimidés, firent leur déposition en ravalant leurs larmes. On ne put rien tirer de l'accusé, inerte, effondré, qui répondait d'une voix morte aux questions insidieuses du président, sans voir les pièges, ne

De la commission des grâces sont nommés : MM. Collaud, Corpataux, Genoud, Roboud et Schorro.

M. Théraulaz est nommé président du Conseil d'Etat; M. Jules Broye membre du Tribunal cantonal; M. Gottofrey président et M. Jungo, notaire, juge-suppléant du même corps.

M. Niquille a été confirmé inspecteur en chef des forêts.

M. Louis Robadey a été nommé membre du Conseil d'administration de la Banque d'Etat. MM. Bullet, Dinichert et Genoud ont été confirmés comme membres du même Conseil. M. Buclin, greffier, a été élu censeur. MM. Menoud et Grivet sont confirmés comme directeurs du dit établissement.

L'assemblée a voté la correction de la route Romont-Mézères Vuisternens et un projet de décret concernant les travaux d'assainissement des marais de Sâles, devisés à 62,000 fr. Un subside de 20 % est accordé.

Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition des hôteliers et aubergistes fribourgeois tendant à la révision de la loi sur les auberges.

Une demande de crédit de 3000 fr. en faveur de l'Economie alpestre a été votée en vue de l'amélioration des alpages.

Puis nos honorables ont repris le chemin de leurs foyers.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Armée. — Le département militaire fédéral publie un long communiqué au sujet de l'affaire de caleçons de bain à Thoune, signalée par Wulschleger dans son interpellation au Conseil national, et qui avait fait l'objet d'une plainte de la part du canonnier Michel, de Rorschach. — Le département a décidé qu'à l'avenir, dans toutes les casernes où existent des installations de douches, on mettrait à la disposition des hommes un nombre suffisant de caleçons. Le département n'a pas jugé nécessaire de donner une autre suite à la plainte du canonnier Michel.

les évitant que par son idiotie, et promenant sur la foule des regards de bête abrutie. Son attitude, d'ailleurs, loin d'exciter la pitié, inspira la méfiance universelle : on jugea qu'elle lui avait été recommandée par son défenseur, qu'on savait mon ami.

Le public s'intéressait pourtant à cette hideuse scène, où éclatait ce qu'il y a de plus horrible dans l'humanité de haine et de dépravation. Cet intérêt s'accrut pendant ma déposition, qui suivit celle du docteur C... Il avait été incisif, précis et d'une irréprochable correction. Moi, je m'abandonnai à ma véhémence, je voulus railler ses conclusions, je me lançai dans une digression sociale qui me fit interrompre par le président :

— Vous n'êtes pas chargé de la défense !...

Ce rappel à l'ordre fut accueilli dans la salle par un murmure d'approbation : à l'inverse de ce qui se passe d'habitude, on était sympathique à l'accusation. Toujours bienveillante dans les causes passionnelles, toujours prête à prendre parti pour l'assassin qu'a possédé l'amour ou la jalousie, sans trop s'inquiéter des mobiles d'intérêt, de bestialité ou de vice qui se cachent volontiers sous le masque des sentiments, — la foule devient sévère et cruelle dès qu'elle ne trouve plus un intérêt romanesque où elle puisse accrocher son indulgence.

Et puis, je crois que ma véhémence fit mauvaise impression, on me prit pour un envieux ou pour un charlatan.

Se sentant soutenu par son auditoire — ce qui lui arrive si rarement — le procureur de la République fut superbe. Il déploya toutes les ressources d'une éloquence argentine pour mettre en évidence les habiletés de Porlezza feignant la folie, et dans sa péroraison, il écrasa les « savants irréflectis qui prennent pour des théories scientifiques les caprices de leur imagination et qui abusent de leur autorité pour semer dans le monde des idées destructrices de tous principes et de toute morale ». — C'était t pour moi.

J'attendais avec impatience la plaidoirie d'Audouin, en laquelle seule j'espérais encore pour sauver l'accusé et dé-

Simplon. — La commission municipale de Gênes, chargée d'examiner le concours financier de la municipalité pour le percement du Simplon, a proposé d'allouer 750,000 fr. au lieu de un million et demi qui étaient demandés. Elle a proposé en outre de réserver à la municipalité la faculté de désigner un des quatre délégués pour l'administration de la Compagnie.

Le Conseil municipal de Milan a voté en seconde lecture, dans sa séance de samedi, la subvention d'un million de francs, votée en première lecture dans la séance du 28 octobre.

Crédit. — Le Conseil fédéral demande aux Chambres, pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle de Paris en 1900, un crédit jusqu'à concurrence de 1,650,000 fr. L'arrêté fédéral à ce sujet entrerait immédiatement en vigueur.

Tribunal fédéral. — Le Tribunal fédéral a reconnu fondé le recours de M. Aebi, avocat à Berne, contre l'interdiction d'exhiber le drapeau rouge édictée en 1893 par le Conseil d'Etat du canton de Berne. Il a cassé le jugement des tribunaux bernois qui ont condamné M. Egenter, conseiller municipal, à 5 fr. d'amende et au frais, pour avoir contrevenu à cette interdiction.

Berne. — Le conseil municipal a pris en considération, à l'unanimité, la motion Sourbeck réclamant une ordonnance qui interdise l'emménagement dans des maisons neuves qui ne sont pas suffisamment sèches.

Répondant à une interpellation de M. Wassilief sur le droit de vote en matière communale, M. Scherb, directeur de la police, a déclaré que la loi cantonale de 1860, qui fait dépendre du paiement de l'impôt l'exercice du droit de vote dans la commune, n'est pas en contradiction avec la Constitution fédérale.

Répondant à une interpellation de M. Moor sur l'application de l'ordonnance relative aux grèves, M. Scherb a déclaré qu'il s'agissait d'un cas de police judiciaire dont les autorités communales n'ont pas à s'occuper. M. Moor a fait entrevoir un recours au Tribunal fédéral.

— La nouvelle loi sur l'assistance publique a été adoptée par 56,717 voix contre 14,413. Tous les districts de l'ancien canton, et parmi ceux du nouveau, celui de Bienne, ont adopté la loi. Les districts du Jura l'ont rejeté. La ville de Berne a adopté le projet par 5110 voix contre 136. La participation au scrutin a été de 80 %.

Argovie. — Dans l'élection d'un conseiller national, en remplacement de M. Zschokke, M. Conrad Zschokke, professeur au polytechnicum, a été élu par 6704 voix sur 9571 votants.

Vaud. — Les élections communales ont eu lieu dimanche dans tout le canton, au milieu du plus grand calme. A Lausanne, le scrutin a été très fréquent. Le nombre des votants a été, en chiffres ronds, de 6200, sur 6600 électeurs inscrits.

Le nombre des candidats étant de 250, le dépouillement est très long. Dès maintenant, cependant, on prévoit la répartition suivante : 2400 suffrages aux socialistes, 1850 aux radicaux, 1450 aux libéraux, 400 aux progressistes. Les socialistes obtiendraient ainsi

de 40 à 45 sièges ; les radicaux de 25 à 30 ; les libéraux (lisez conservateurs) de 22 à 25 ; les progressistes de 5 à 6.

A Château-d'Ex, où il y avait lutte, les « libéraux » l'ont emporté.

A Vevey, la coalition socialiste et radicale a le dessus.

Genève. — Un grave accident est survenu à Bernex, vendredi après midi, à deux heures trois quarts. M. Emile W., 25 ans, Bernois, ferblantier, occupé par la maison L. Trachsel & Cie, est tombé de la maison en construction appartenant à M. Bocquet. Dans sa chute, d'une hauteur de 12 à 14 mètres, l'ouvrier s'est grièvement blessé. Son patron, à la première nouvelle de l'accident, a mandé à Bernex M. le Dr Vauthier. Après un pensement provisoire, M. Emile W. a été transporté à l'hôpital cantonal.

ÉTRANGER

France. — Le Figaro dit que le général de Pellieux a fait saisir des lettres du commandant Esterhazy adressées à des tierces personnes. Dans ces lettres, le commandant se livre à des insultes et à des attaques violentes contre ses chefs et contre l'armée française. Le Figaro qualifie ces documents de stupéfiants.

Le général de Pellieux a reçu samedi matin à 9 h. le colonel Picquart, et à 3 h. le commandant Esterhazy.

Le Journal des Débats dit qu'il a pu savoir d'une personne en relation avec le gouvernement militaire que la journée de samedi ne se passerait pas sans incident. Des mesures ont été prises en vue d'une arrestation. On disait même que l'inculpé serait depuis 10 h. dans une chambre du gouvernement militaire. On s'attend à une surprise.

Contrairement aux assertions de certains journaux, l'enquête au sujet de l'affaire Dreyfus continue. Une prompt solution est attendue, mais aucune décision n'a encore été prise.

Le commandant Esterhazy a déclaré à un rédacteur de la Patrie que les lettres publiées par le Figaro étaient fausses et fabriquées par le syndicat Dreyfus.

Le commandant a déclaré également à un rédacteur du Temps que ces lettres étaient apocryphes, qu'il était prévenu depuis quelques jours de la publication, et qu'il connaît le procédé de fabrication.

— Une note Havas dit que l'enquête du général de Pellieux touchait à son terme, lorsque s'est produit l'incident des lettres publiées par un journal du matin. M. de Pellieux vérifie l'authenticité de ces pièces. Dès que ce travail, auquel il consacre tous ses soins, sera terminé, il provoquera de la part du gouverneur de Paris, avec la plus complète indépendance et l'impartialité la plus absolue, toutes les mesures que pourra comporter la situation. Satisfaction sera donnée à l'honneur de l'armée, à la justice et à la vérité.

— Une note Havas annonce que le général de Pellieux a attendu à plusieurs reprises M. Scheurer-Kestner et dit qu'aucune punition n'a été infligée au colonel Picquart. Les lettres saisies lui ont été rendues.

truire la prévention qui se formait contre moi-même. Mais Audouin, je crois, sentit la cause perdue, perdue fâcheusement, au milieu d'une antipathie qui risquait de rejettir sur lui : et il ne songea plus qu'à s'y tailler un succès personnel. Je ne reconnus presque rien du discours dont la veille encore il m'expliquait les grandes lignes. Je pensais qu'il allait élargir la question, développer ma théorie et l'irresponsabilité, montrer comment l'idée du crime avait enveloppé la faible raison de Porlezza, venant de loin et croissant par une progression fatale, à laquelle poussaient tous les facteurs sociaux, en sorte qu'un réquisitoire dirigé contre le misérable il aurait répondu par un réquisitoire contre la société. Il n'en fut rien : averti sans doute par son instinct que ce thème irriterait, il en changea complètement. Dans une brillante improvisation, il reconnut la nécessité du châtement ; mais ce châtement ne pouvait être inexorable, car les êtres les plus vils ont encore droit à la pitié. Et il accabla lui-même son malheureux client, comptant, je pense, qu'à force de le dépeindre sous un jour odieux il provoquerait en sa faveur, parmi les auditeurs et dans le jury, une sorte de réaction. Puis, après avoir ainsi chargé Porlezza de sa vertueuse indignation, changeant ses batteries, il invoqua les excuses qu'on pourrait alléguer en sa faveur : le manque absolu d'éducation, la misère, les abrutissantes habitudes d'ivrognerie contractées dès la première jeunesse, jusqu'au doute qui subsistait sur sa responsabilité « dans l'esprit d'un des maîtres de la science actuelle ». C'est sur ce thème de la responsabilité limitée qu'il tira la façade de sa péroraison, reprenant à son compte quelques-uns des raisonnements que je lui avais indiqués, mais en leur imprimant son cachet personnel de banalité sentimentale. Quand il tomba, épuisé, sur son banc, après avoir parlé plus de trois heures au milieu d'une attention qui n'avait pas un instant faibli, il était plus que jamais l'orateur admiré, le grand avocat de Cour d'assises ; mais Porlezza était perdu. En effet, après une courte délibération, le jury rapporta un verdict de culpabilité, sans circonstances

atténuantes. Je ne pus me contenir. Je m'écriai, presque à haute voix :

— Mais c'est un assassinat légal ! ! !

Quelques personnes se retournèrent, et l'on ne manqua pas d'attribuer à l'amour-propre professionnel l'intensité de mon émotion : d'autant plus que C... triomphait modestement, entouré et félicité par ses amis. De fait, c'était bien lui qui avait gagné la tête de Porlezza. C'était une belle victoire ! L'auditoire s'agitait, prêt à se relâcher enfin de son attention prolongée et bourdonnant comme une ruche. Seul, Porlezza, effondré dans l'attitude de bête fatiguée qu'il avait conservée pendant toute la durée des débats, le dos arrondi, les yeux vagues, ses lourdes mains rudes posées devant lui, semblait ne rien comprendre à ce qui se passait. Après les dernières formalités, le président prononça la sentence, d'une voix terne, solennelle et pourtant satisfaite, au milieu d'un redoublement de silence. Puis la salle se vida lentement.

J'étais parti parmi les premiers, heureux d'échapper à l'étouffement malsain de cette foule entassée, plus heureux encore de fuir les sentiments honteux dont j'avais senti le vol pesant sur ma tête : l'iniquité, la cruauté, la haine, l'ambition et l'égoïsme qui venaient de s'agiter à l'aise autour de cet appareil de justice, et dont tous les mouvements avaient été réglés par ce président en robe comme un ballet par un maître de danse. Au grand air, dans la liberté des rues, parmi les passants pacifiques qui vauquaient à leurs courses habituelles, il me sembla que j'échappais moi-même aux horreurs de la réclusion, et mes violences de tout à l'heure s'apaisèrent peu à peu dans un bien-être envahissant. Je ne me doutais pas du dénouement qu'avait derrière moi ce drame auquel j'échappais.

Je passai à mon appartement, pour donner l'adresse du restaurant où j'allais dîner, à cause d'un cas grave auquel je songeais. En effet, à peine étais-je installé devant ma petite table qu'un garçon vint m'apporter qu'une dame en voiture me demandait devant la porte. Je sortis aussitôt : c'était

— Le général Forgemol, ancien commandant du corps d'armée de Tunisie, est mort.

— Les dernières nouvelles du Dahomey, en date du 26 novembre, reçues au ministère des colonies, déclarent qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit suivant lequel une collision se serait produite entre Français et Anglais. Les Français ont occupé Nikki sans conflit.

Allemagne. — Le projet sur la marine prévoit la réglementation par une loi d'empire de l'effectif de la flotte, ainsi que les délais pour les nouvelles constructions maritimes nécessaires. L'effectif total futur s'élève à 19 cuirassés de haute mer, 8 garde-côtes cuirassés, 42 croiseurs, soit une augmentation de 5 cuirassés de haute mer et de 9 croiseurs. Les dépenses supplémentaires sont évaluées à 165 millions, et le délai fixé à 7 ans. Ce plan a des limites claires et précises et sauvegarde complètement l'équilibre du budget. Le Reichstag a à décider chaque année le nombre des constructions maritimes, et à voter les sommes affectées à ces constructions sur le budget annuel.

Le budget de la marine passe pendant ces 7 années de 118 à 150 millions, qui sont couverts par les recettes courantes. En outre, le projet prévoit un emprunt de peu d'importance. De nouveaux impôts ou des emprunts plus importants ne sont pas considérés comme nécessaires.

Espagne. — La Gazette officielle publie le décret concernant l'autonomie à Cuba et à Porto-Rico. D'après ce décret, le gouvernement insulaire comprend un gouverneur général, un Parlement votant les lois sur les affaires coloniales, et composé de deux Chambres, une Chambre des représentants et un conseil d'administration, ayant des droits égaux.

Le trône ou le gouverneur pourront suspendre ou dissoudre les Chambres, avec l'obligation de les reconvoquer dans un délai de trois mois.

Le gouverneur est assisté d'un conseil des ministres responsable devant le Parlement colonial.

Le gouverneur exerce le commandement suprême, assure l'ordre, fait publier et exécuter les lois et les traités. Il a le droit de grâce ; il peut suspendre éventuellement les garanties constitutionnelles.

La fixation des tarifs douaniers appartient au Parlement. Des mesures transitoires règlent les rapports commerciaux avec la péninsule. Des tarifs de faveur seront réciproquement accordés à certains produits nationaux sur les produits similaires étrangers.

CANTON DE FRIBOURG

Cuisine économique. — Pendant l'hiver 1896-1897, la Cuisine économique a fonctionné du 1^{er} décembre 1896 au 15 mars 1897. Les recettes ont été de 2215 francs et les dépenses s'élèvent à 2864 fr. Il a été vendu 24,820 bons. La Cuisine a employé 1914 kilos de viande ; 1102 kilos de pain ; 998 kilos de macaronis, pois, haricots et autres denrées.

Ce n'est que grâce aux dons généreux et au montant de 550 fr., produit net de la soirée donnée au Théâtre le 10 janvier, que le comité a pu faire face à l'excédent des dépenses sur les recettes.

Mme Viry, bouleversée, qui me répétait :

— Venez !... venez vite !... c'est pour Audouin ! ! !

Je montai dans son fiacre et, à travers le flot de paroles balbutiantes qu'elle laissait échapper, je compris ce qui venait de se passer : au moment de quitter le Palais, Audouin, entouré d'un groupe de confrères qui le félicitaient, tombait tout à coup, frappé d'une attaque. C..., qui n'était pas encore parti, avait donné les premiers soins. On l'avait emporté chez lui. Mme Audouin m'envoyait chercher par son amie. Certes, c'était le seul secours que Mme Viry eût pu lui rendre : la pauvre petite femme tremblait comme une feuille, glacée, éperdue à cette brusque apparition de la mort. Elle me tenait la main, comme pour se rassurer, et me demandait sans cesse :

— Qu'est-ce que c'est, docteur, qu'est-ce que ça peut donc être ?

Je n'avais aucun doute : c'était l'apoplexie redoutée. J'essayais de le dire à Mme Viry, mais elle n'écoutait guère mes réponses, reprenait les détails de son récit, puis s'interrompait pour me demander encore, avec une expression d'effroi qui touchait presque à la folie :

— Est-ce qu'il va mourir ?... Mon Dieu ! est-ce qu'il va mourir ?...

Je tâchais de la rassurer et de la calmer. A ce moment-là, très troublé moi-même par cette nouvelle inattendue, très ému, me rappelant combien de fois nous avions causé avec Audouin du danger auquel l'exposait son tempérament pléthorique et sa mauvaise hygiène, je me disais :

— Il faudra lui obéir... ne rien faire pour le sauver... et, si la mort veut de lui, le laisser mourir, comme il me l'a si souvent recommandé ! ! !

(A suivre.)

Les chiffres Cuisine économique 1^{er} décembre 1896

assurance que

On voudra soit en argent.

Le comité d'établir ses aussi au quart

Incendie

6 heures, à Bernement appartenement est enco

— Dimanche une maison à tée dans les fl bétail.

G

Bulle-Fr

ont demandé, concession d'u par Farvagny et Broc, nous

ner suite à vent bien le possible de le

Ils nous font de la ligne réalisable, att Roche et Broc du pont ou v commencée, à tion.

La ligne pa que par La R entre autres près de Batai

La constru mentera sensi

Le lit très deux contrées min de fer uni

comme c'est Broye et cell ces contrées a

fer, c'est pour moyen de sati

struire deux l concurrence, Fribourg, ce

exploitation con

Si les dem tant d'appui che, ils peuv

combler les v cision que vie de l'usine élec

rement la réa

Ces bon

Fribourgeois Et comme ce article où elle

de prendre u Fribourgeois

« Brigadiers, la Gruyère n

gin et ne sach de cet homm

point de vue, toyens de la

campagne.

Aujourd'hu colonnes la d

petits intérêt. conclure que

n'a pas cédé libes qui, élu

les défenseur non contents

jets tortueux ment, préten

bourg, Fribourgeois.

Et comme effrontément

et à l'œil, ils tions odieuse prendre!

Nous nous tout cela le temps, se tr sentiers où u

remol, ancien commandant du... est mort.

ouvelles du Dahomey, en date... au ministère des colonies...

projet sur la marine prévoit... une loi d'empire de l'effectif...

ine passe pendant ces 7 an-... ons, qui sont couverts par les...

Gazette officielle publie le dé-... mie à Cuba et à Porto-Rico.

assisté d'un conseil des minis-... le Parlement colonial.

le commandement suprême, ... er et exécuter les lois et les...

nties constitutionnelles. ... douaniers appartient au Par-

DE FRIBOURG

ique. — Pendant l'hiver... économique a fonctionné du...

x dons généreux et au mon-... net de la soirée donnée au...

me répétait :

... c'est pour Andouin!... et, à travers le flot de paroles...

... que Mme Viry eût pu lui ren-... ne tremblait comme une feuille...

... que apparition de la mort. Elle...

... our se rassurer, et me demandait

... docteur, qu'est-ce que ça peut donc

... c'était l'apoplexie redoutée. J'es-

... y, mais elle n'écouait guère mes

... ils de son récit, puis s'interrom-

... ore, avec une expression d'effroi

... lie :

... ir?... Mon Dieu! est-ce qu'il va

... et de la calmer. A ce moment-là,

... r cette nouvelle inattendue, très

... de fois nous avions causé avec

... el l'exposaient son tempérament

... hygiène, je me disais :

... e rien faire pour le sauver... et, si

... er mourir, comme il me l'a si sou-

(A suivre.)

Les chiffres indiqués montrent assez l'utilité de la Cuisine économique. Le comité va commencer au 1^{er} décembre l'exercice 1897-1898, avec la ferme assurance que chacun voudra participer à son œuvre.

On voudra bien adresser les dons soit en nature, soit en argent, au président, M. Alph. de Reynold.

Le comité étudie la proposition qui lui a été faite d'établir ses fourneaux et de faire ses distributions aussi au quartier des Places. *Le Comité.*

Incendies. — Un incendie a éclaté jeudi, vers 6 heures, à Berens. Il a totalement détruit un bâtiment appartenant à Rosine Guisolan. La cause du sinistre est encore inconnue.

— Dimanche, à deux heures, un incendie a détruit une maison à Middel. Une fillette de huit ans est restée dans les flammes. On n'a rien pu sauver que le bétail.

GRUYÈRE

Bulle-Fribourg. — MM. Villet et Girod, qui ont demandé, au commencement du mois d'août, la concession d'un chemin de fer de Fribourg à Bulle par Farvagny et dernièrement encore par La Roche et Broc, nous font savoir qu'ils ont l'intention de donner suite à ces deux projets si le Conseil d'Etat veut bien les autoriser à utiliser la route là où il est possible de le faire.

Ils nous font toutefois remarquer que la construction de la ligne par Farvagny sera plus promptement réalisable, attendu que, pour exécuter la ligne par La Roche et Broc, il faudra attendre que la construction du pont ou viaduc de Pérolles soit tout au moins commencée, à moins que l'on trouve une autre solution.

La ligne par Farvagny aura 28 kilomètres, tandis que par La Roche elle en aura 33, mais desservira entre autres la contrée de Charmey par une station près de Bataille.

La construction d'un viaduc à Corbaroche augmentera sensiblement le coût de la ligne.

Le lit très profond de la Sarine qui sépare ces deux contrées ne permet pas de construire un chemin de fer unique qui puisse les desservir toutes deux, comme c'est le cas, par exemple, pour la vallée de la Broye et celle du Rhône, et cependant chacune de ces contrées a droit à être desservie par un chemin de fer, c'est pourquoi ils ont pensé qu'il n'y avait qu'un moyen de satisfaire ces deux intérêts, c'était de construire deux lignes distinctes qui ne se fassent aucune concurrence, sauf pour le trafic direct entre Bulle et Fribourg, ce qui peut être évité en faisant une exploitation commune.

Si les demandeurs de la concession reçoivent autant d'appui pour la rive droite que pour la rive gauche, ils peuvent espérer arriver prochainement à combler les vœux de chacune de ces contrées. La décision que vient de prendre le Grand Conseil au sujet de l'usine électrique d'Hauterive facilitera singulièrement la réalisation de ces projets. *(Communiqué.)*

Ces bons députés! — MM. les députés du *Fribourgeois* trouvent que la *Gruyère* n'est pas sage. Et comme celle-ci avait publié, il y a dix jours, un article où elle déclarait que notre région avait besoin de prendre un peu plus d'essor, MM. les députés du *Fribourgeois* ont mis en demeure la *Gruyère* de dire : « Brigadiers, vous avez raison et moi j'ai tort! » Mais la *Gruyère* n'ayant jamais été à l'école chez M. Progin et ne sachant pas du tout écrire sous la dictée de cet homme éminent, a continué à soutenir son point de vue, qui est celui d'un grand nombre de citoyens de la ville et de la majorité de ceux de la campagne.

Aujourd'hui, le trio dictatorial célèbre dans ses colonnes la dignité du *Confédéré* qui est *dégagé des petits intérêts personnels*, ce qui est une manière de conclure que la *Gruyère* ne l'est pas, parce qu'elle n'a pas cédé aux objurgations de deux ou trois infailibles qui, élus pour défendre le peuple, se sont faits les défenseurs d'une coterie étroite et jalouse, et qui, non contents d'avoir entraîné au service de leurs projets tortueux plusieurs députés disposés à voter autrement, prétendent faire de notre journal un sous-*Fribourgeois*.

Et comme ces serviteurs du public, qui se croient effrontément ses maîtres, n'ont pas été obéis au doigt et à l'œil, ils tentent de jeter sur nous des insinuations odieuses comme celle-ci : *Cela étonne sans surprendre!*

Nous nous indignons si nous ne voyons derrière tout cela les mêmes hommes qui, depuis quelque temps, se trouvent couchés en travers de tous les sentiers où une idée de développement ou de progrès

cherche à passer. Un peu de pudeur, messieurs, gardez le *Fribourgeois* et laissez-nous la *Gruyère*! Et comme nous n'avons plus beaucoup de temps à vous consacrer — ce qui serait d'ailleurs inutile puisque à la discussion vous substituez le système d'insinuations — nous vous tirons une profonde révérence en vous engageant à ne plus songer à tirer l'oreille à l'opinion, laquelle est encore assez forte pour vous tirer les vôtres.

Rectification. — Le *Fribourgeois* nous fait remarquer que M. Progin a été secrétaire du comité d'initiative du *Vevey-Bulle-Thoune*, mais qu'il n'est plus rien dans la société actuelle de ce chemin de fer.

Nous nous empressons donc de rectifier notre erreur, ce qui nous coûte d'autant moins que nous sommes très heureux de complaire au *Fribourgeois* lorsqu'il se mêle de ses affaires et de celles des siens.

Patinage. — Le public apprendra certainement avec plaisir que toutes les difficultés qui avaient surgi au sujet de l'établissement d'un champ de patinage ont été aplanies et que les travaux actuellement en cours, dirigés par M. Charles Gillard, sont poussés avec toute l'activité possible.

Dans quelques jours, tous les amateurs du patin pourront ainsi prendre leurs ébats aux abords de la forêt de Bouleyres, mais avec la recommandation expresse de s'y rendre par le chemin public de la Tuilerie afin d'éviter tout dégât aux propriétés.

Dans l'assemblée populaire du 6 courant, le projet financier prévoyait aux dépenses une somme de :

Fr. 7500 — pour l'acquisition du terrain, plus :
 > 1400 — en frais de nivellement et d'installation, etc.

Fr. 8900 — ensemble, desquels il y aurait à déduire :
 > 900 — le subside fédéral attribué au dessèchement des marais. Il resterait donc :

Fr. 8000 — comme coût de l'entreprise.

Pour couvrir cette somme, 400 actions de 20 fr. sont offertes au public.

Le comité espère que toutes les personnes qui s'intéressent à la jeunesse souscriront généreusement et que sous peu le Club des patineurs de la ville de Bulle aura son existence légale et son plein développement.

Les recettes probables de l'exploitation, consistant en foin et regain, abonnement, vente de glace, etc., après déduction des impôts et frais divers, seront de 500 fr., au maximum. C'est donc, au bas mot, un revenu de 5% que la Société pourra affecter à un dividende et à un amortissement des actions.

Les actionnaires auront voix consultative et délibérative dans toutes les assemblées de la société.

Après le remboursement intégral des actions, les bénéfices du Club seront destinés à des améliorations du champ de patinage, à la diminution des abonnements et à des œuvres charitables ou d'utilité publique.

Les souscriptions seront reçues avec reconnaissance et dès aujourd'hui chez les membres soussignés formant le Comité d'initiative :

Blanc Léon, négociant; Burgisser Albert, à la Civette; Demierre Albert, chirurgien-dentiste; Desbiolles Arnold, négociant; Kesselring Albert, négociant; Morel Charles, libraire; Tanner Albert, comptable. *(Communiqué.)*

Concert Jaques-Dalcroze. — M. Jaques-Dalcroze est comme les belles femmes, il promet des rendez-vous de tous côtés et va là où bon lui semble, manquant de parole à Gontran pour aller flirter avec Gaston. La ville de Bulle aura cette fois le sort de Gontran. Le concert annoncé pour demain soir n'aura pas lieu. Pourquoi?... M. Jaques-Dalcroze n'a pas daigné nous le dire, tout ce que nous savons, c'est qu'il ne viendra pas.

Concerts. — Malgré la défection de M. Jaques-Dalcroze, nous ne serons pas tout à fait privés de concerts au cours de ce mois de décembre.

Dimanche aura lieu le concert de St-Vincent de Paul, et la Chorale de Bulle, dont on n'a pas oublié les récents succès, nous prépare une nouvelle soirée, non moins joyeuse que la dernière, pour le dimanche 19 décembre.

La neige. — L'été de la St-Martin a vécu. Dans la nuit de dimanche à lundi, le vent a soufflé en tempête, agitant dans l'air des gerbes de pluie tout d'abord, puis des petits flocons de neige. Le ciel a continué durant la journée d'hier à se montrer nébuleux et, ce matin, la terre était couverte d'une bonne couche d'hermine. Néanmoins, le soleil a reparu.

VARIETES

Le tour du monde en trente-trois jours. — Que va devenir le succès géographique du « Tour du monde en quatre-vingts jours » avec lequel Philéas Fogg nous a tant amusés dans notre enfance? D'après ce que nous apprend la *Revue scientifique*, M. Chikof, ministre russe des voies de communication, qui vient d'achever un voyage d'études en Amérique, pense qu'après l'achèvement du Transsibérien, il sera possible de faire le tour du monde en trente-trois jours. Son évaluation suppose, bien entendu, l'usage des paquebots et des trains les plus rapides. En voici le détail :

De Brème à Saint-Petersbourg (chemins de fer)	1 1/2 jour.
De Saint-Petersbourg à Vladivostok (à la vitesse de 48 kilomètres à l'heure)	10 jours.
De Vladivostok à San Francisco	10 »
De San Francisco à New York	4 1/2 »
De New-York à Brème	7 »
33 jours.	

Avis aux voyageurs pressés et intrépides qui veulent « détenir le record » du tour du monde! Aux jeunes, aux vaillants, aux forts, à ceux qu'enflamment leur exemple, qui brûlent d'entrer dans le temple et de détenir des records.

BIBLIOGRAPHIE

Après les almanachs, voici venir les livres et les nouveautés d'étranges.

Dans ce domaine comme dans les autres : *A tout seigneur tout honneur*, car le livre d'étranges par excellence est à coup sûr le *Foyer romand*, cette publication annuelle groupant en un seul volume de 3 fr. 50 des productions en vers ou en prose d'un certain nombre des écrivains les plus populaires de la Suisse romande.

L'ouvrage débute par une remarquable chronique romande, de M. Gaspard Vallette, vraie revue chronologique des événements, comme du mouvement littéraire et artistique de l'année, en un mot une histoire annuelle du Pays romand.

Le canton de Vaud est représenté dans ce volume par M. le pasteur A. Cérésolo, qui y donne d'intéressants documents sur la campagne des Français en Suisse à la fin du siècle dernier; par des nouvelles de Samuel Cornut, d'Eugénie Prader, etc., etc. Le canton de Neuchâtel y apporte sa contribution par le *Tchardinolet* de Philippe Godat, une nouvelle du Dr Châtelain, etc. Le Valais est représenté par un croquis villageois de Louis Courthion, et Genève par divers auteurs aimés et connus, tels que Philippe Monnier, Paul Seippel, Edouard Rod et Berthe Vadier.

Poésies de Adolphe Ribaux, Virgile Rossel, Louis Avennier, Marie Durand, etc.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHION.

BULLE-ROMONT

Service du 1^{er} décembre 1897 au 28 février 1898.

Charmey	Dép.	8 25	—	6 —
Bulle	Arr.	10 15	—	7 50
Gessenay	Dép.	5 30	—	3 15
Château-d'Ex	>	7 —	10 40	4 45
Bulle	Arr.	10 05	1 45	7 50
BULLE	Dép.	5 45	10 40	2 35
Vaulruz	>	5 59	10 57	2 49
Sâles	>	6 06	11 08	2 56
Vuisternens	>	6 15	11 17	3 05
ROMONT	Arr.	6 30	11 32	3 20
Romont	Dép.	6 50	11 40	3 37
Fribourg	Arr.	7 40	12 23	4 12
Berne	>	8 50	1 17	5 03
Romont	Dép.	6 47	12 21	3 39
Lausanne	Arr.	8 15	1 25	4 35
Genève	>	10 15	3 27	6 05
Genève	Dép.	—	8 05	12 40
Lausanne	>	5 20	10 20	2 20
Romont	Arr.	6 47	11 38	3 34
Berne	Dép.	6 40	10 50	2 12
Fribourg	>	7 40	11 42	3 02
Romont	Arr.	8 28	12 19	3 37
ROMONT	Dép.	8 38	12 35	3 55
Vuisternens	>	8 59	12 58	4 18
Sâles	>	9 10	1 07	4 31
Vaulruz	>	9 18	1 15	4 40
BULLE	Arr.	9 30	1 27	4 53
Bulle	Dép.	9 45	2 30	5 30
Chât.-d'Ex	>	1 30	6 15	arr. 9 05
Gessenay	Arr.	2 50	7 35	—
Bulle	Dép.	10 —	—	5 25
Charmey	>	11 50	—	arr. 7 15

Abonnements à LA GRUYÈRE :

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an	Fr. 4 50	1 an	Fr. 9 —
6 mois	> 2 50	6 mois	> 5 —

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20

FARINES ET SONS

Mais en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, beurre d'épeautre.
Spécialité de moulure pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.
Marchandise de première qualité. — Prix réduits.
Jos. CROTTI, Bulle.

Fers et ateliers de serrurerie, Bulle.

Succession de la maison G. WEHNER
SOCIÉTÉ ANONYME

Travaux spéciaux et artistiques de serrurerie, coffres-forts, fourneaux, potagers, balustrades, balcons, marquises, portails. Installation de conduites d'eau et de paratonnerres, etc.

Ouvrage soigné, livré promptement et à des prix avantageux.

Meunerie agricole

BARBEY-NICOLLIER, Bulle.

Produits alimentaires.

Pâtes qualités supérieures.

Gruaux d'avoine et d'orge.

Semoules de froment et de maïs.

Blés rouges et noirs pour volaille.

Bourre d'épeautre.

GROS & DÉTAIL
Prix avantageux.

ATELIER DE SERRURIER

M. A. BRANDT, ancien contremaître chez M. G. Wehner, informe le public qu'il vient de s'établir pour son compte personnel comme

maitre-serrurier à Bulle.

Son atelier est situé dans la propriété Enkerli, à côté de M. Moret, boulanger.

Il se chargera de tous les travaux spéciaux et artistiques concernant sa partie, ainsi que fourneaux, potagers, balustrades, balcons, portails et installation de paratonnerres.

Travail prompt et soigné.

N'achetez pas vos cadeaux

sans avoir visité le magasin de la

CONCURRENCE

BULLE — 98 rue de Gruyères, maison Perrot-Berthot — BULLE

A l'occasion de la ST-NICOLAS et du NOUVEL AN, grande mise en vente de

JEUX et JOUETS en tous genres

à des prix défiant toute concurrence, vu les achats très importants faits directement de fabrique.

Choix immense de poupées. — Harlequins. — Folies. — Métallophones. — Services porcelaine. — Cages. — Jeux de constructions. — Menuiserie. — Coffrets. — Jeux de quilles. — Boîtes à couleurs. — Musiques. — Trompettes. — Chevaux. — Vaches. — Fourneaux. — Dominos. — Arches de Noël. — Danciers. — Chemins de fer. — Soldats et grand nombre d'autres jouets dont le détail serait trop long à énumérer.

Très joli choix de chapeaux pour hommes depuis 1 fr. 75.

20% de rabais sur tous les articles de bonneterie et lainage.

CHOIX DE BIJOUTERIE DE PARIS

Mises de bois.

Lundi 6 décembre prochain la commune de Hauteville vendra en mises publiques un certain nombre de numéros de beaux bois démarqués dans les hautes forêts rières son territoire.

Rendez-vous des mises à 10 heures sur Crozet.

Hauteville, le 21 novembre 1897.

Par ordre: Le Secrétaire.

Vente immobilière.

Vendredi 10 décembre 1897, dès 2 heures de l'après-midi, l'Hôpital de Fribourg vendra aux enchères publiques, à de favorables conditions de paiement, les immeubles qu'il possède à La Tour de Tréme ensuite de donation de M. Louis Schneuwly, immeubles consistant en une habitation avec jardin et verger, situés au centre du village.

Les mises auront lieu à l'auberge de M. Aug. Reichlen à La Tour de Tréme.

Pour l'Hôpital de Fribourg: H. PASQUIER, notaire.

D^r Perroulaz

demeure ancienne maison Decroux, place des Alpes.

VENTE DE BOIS

En suite d'autorisation, la commune de MORLON vendra en mises publiques, dans sa forêt de Bouleyres, vendredi 3 décembre prochain, 102 billons sapin, 65 billons foyard, 52 carrons, 10 stères sapin, 25 stères foyard et 20 tas de branches.

Rendez-vous à 9 heures du matin, à la maraiche des Oies.

Par ordre:

Le Secrétaire communal.

Forge à louer.

Lundi 6 décembre 1897 la commune de Riaz exposera en mises au bureau communal, à 2 heures après midi la location de la forge qu'elle possède au milieu du village, pour y entrer de suite.

MEUBLES

Pour cause de déménagement, on vendra en mises publiques un stock de meubles, le jeudi 2 décembre, au magasin de meubles J. POFFET, place du Marché au gros bétail.

Profitez du bon marché!

Hiver 1897-1898.

A la Civette, - Bulle.

Grand magasin toujours bien assorti en TABACS et CIGARES suisses et étrangers.

Articles en tous genres pour fumeurs.
Jolis petits caissons de cigares fins pour cadeaux depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Porte-monnaie; étuis à cigares; blagues à tabac, etc.
Lanternes vénitienues; confettis, etc.

PAPETERIE MAROQUINERIE

Dès ce jour, on trouvera à mon magasin un grand choix de papeteries fines et ordinaires, registres, agendas, carnets, encres, calendriers, almanachs, albums pour timbres, photographes, cartes postales, images, ainsi que des glaces, miroirs, cadres, imagerie, porte-monnaie, étuis à cigares, etc., etc. Fournitures pour la photographie.

Tabacs et cigares fins et ordinaires, cigaretttes, papier à cigaretttes avec et sans moule. — Lanternes vénitienues. — Feux d'artifices. — Gros et détail. — Prix sans concurrence.

Se recommande Amédée TERCIEUR, maison Peyraud, vis-à-vis du Cheval-Blanc, BULLE.

Tourteaux de gluten de maïs

La maison G.-P. POTTAZZO, à Marseille, avise le public qu'elle a établi un dépôt de tourteaux de gluten de maïs (la seule véritable marque le Canon) chez J. CROTTI, négociant, Bulle, où l'on peut s'en procurer à des prix très avantageux.

GROS ET DÉTAIL
Analyse et certificats à disposition.

5000 PAIRES SOULIERS

expédiés contre remboursement, jusqu'à épuisement du stock, aux prix étonnamment bas suivants:

Souliers de travail, for's,	N° 40/47	Fr. 6 —	au lieu de	Fr. 6 50
> cuir génisse,	> 40/47	> 7 —	>	> 8 —
> hommes, à lacets, façon militaire,	> 40/47	> 7 90	>	> 9 —
Bottines	> 40/47	> 8 —	>	> 9 20
Souliers garçons, for's,	> 30/34	> 4 —	>	> 5 50
>	> 35/39	> 5 —	>	> 6 50
> à lacets, dames, montants,	> 36/42	> 6 50	>	> 8 —
Bottines fines, dames,	> 36/42	> 6 80	>	> 8 —
Souliers fillettes, montants,	> 26/29	> 4 —	>	> 4 50
>	> 30/35	> 5 —	>	> 5 50
Souliers bas, dames, fins,	> 36/42	> 5 50	>	> 6 50
Pantoufles, canevas,	> 36/42	> 3 20	>	> 4 —
> cuir, pour dames, marchandises Ia,	> 36/42	> 4 20	>	> 6 —
> pour hommes,	> 40/47	> 6 —	>	> 7 —

En outre, environ 2000 ch. mises de travail à 1 fr. 80 au lieu de 2 fr. 80.
1000 à 3 fr. 80 à 4 fr. 50.

Hans Hochuli, à la Waarenhalle Fahrwangen (Argovie).

On offre à vendre à manger sur place: 3 4000 pieds de foin et regain première qualité, ou bien on prendrait en hivernage du bétail pour consommer ce fourrage, de préférence des bêtes n'ayant pas de lait. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Tuiles et drains
CHEZ
L. Castella, marchand de bois, à Vuadens.
PRIX MODÉRÉS

VINS VAUDOIS
en fûts et en bouteilles.
Henri Séchaud, propriétaire, Paudex-Lutry (Vaud).
Représentant: M. Joseph Sudan, Bulle.

Ancien café Faucherre-Terreaux VEVEY
Remis à neuf. — Comme autrefois, bon vin, bonne cuisine et bon accueil par le nouveau tenancier.

Terrassiers.
Le Club des patineurs demande de suite une vingtaine d'ouvriers terrassiers. Se présenter au conducteur des travaux sur l'emplacement du patinage près de la tuilerie de Bulle.

A VENDRE
Un bon piano presque neuf. S'adresser à la brasserie Reeb, Bulle.

A vendre:
Un petit fenil pouvant servir de hangar. S'adresser à Jean VALLÉLIAN, au Pâquier.

Attention!
Tous les jeudis, on trouvera de belles vachettes franches de manteau, provenant du canton de Vaud, aux écuries du Tonnelier, à Bulle.

Menoud-Gillard.
Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de la Gruyère.

CASSÉE
le dimanche 5 décembre
à l'auberge de la Croix-Blanche à Corbières.
Invitation cordiale.
A. PICCAND, aubergiste.

Contre la toux!
Plus de mille certificats prouvent la supériorité et l'excellente qualité des Bonbons pectoraux Kaiser, d'un effet curatif rapide et certain de la toux, l'enrouement, le catarrhe et l'engorgement. En paquets de 30 et 50 cent. chez A. GAVIN, pharmacien, Bulle; E. DAVID, pharmacien, Bulle; PORCELET, pharmacien, Estavayer.

On cherche un bon fermier
pour de suite, pour propriété d'environ 40 hectares en un seul mas, à proximité de la ville de Genève. On diviserait au besoin. S'adresser agence agricole J. Bochet, 9 boulevard James Fazy, Genève.

ON DEMANDE
1° à acheter une belle montagne ou un estivage complet, et
2° un preneur pour un estivage.
S'adresser au notaire Durak, en ville.
Demandez échantillons des meilleures Mitaines de Berne à Walther Gygax, fabricant, Bleienbach.

Bulle. — Emi e Lenz, imprimeur-éditeur.

SEIZIÈME

PRIX DE L'ABO

Pour la Suisse:

E ranger, 1 an, 9

payable d'

Prix du numér

On s'abonne dan

de po

Bu

Rach

Le Genevois

Quelques mots

Le capital-a

le rachat imm

tabelle n° 1) D

les 170,000 <

la fusion au pr

ment classer c

très hypothétic

Calculé aux

bre, le capita

belle II) de 44

Admettons

métriques de r

base de nos cu

de

Il faut en dé

77,090 actio

déjà acquise

à payer pour

testé. Naturell

charge la det

celle-ci s'élève

Ces obligati

tiers, à 3 1/2 %

dessous; le res

— comme nou

de messieurs

au taux unique

simples; ce q

conversion >

Il n'est pas

d'obligations

titres anciens

tis non seulem

Par le crédit d

prospères et d

FEUILLE

LA

Mais, comme

cette maison pr

peut presque

mort planait, j'e

à la fois d'une jo

sueur d'angoisse

veuve, libre, et

entier.

— Ah! murm

pas le droit de l

Et je lutai p

Je puis me re

plus actif, plus f

occasion. Pendi

devoir de ma pr

qui fut étrangèr

J'avais oublié q

funèbre, que d'un

et toutes les te

germer en moi.

péré, qui absor

me secondait

comme moi par

subsistait contr

s en s'rait pas

hos ile qu'il m'i

âme semblait su

leurs instinct de